

Annexe spécifique JAZZ

Préambule

Dans un souci d'harmonisation régionale des niveaux, des cursus et des contenus, les établissements contrôlés par l'État de la Région des Pays de la Loire ont souhaité organiser en commun l'examen d'admission en cycle spécialisé dans plusieurs dominantes instrumentales dont le jazz.

Après admission dans l'un des établissements contrôlés par l'État de la Région des Pays de la Loire, l'organisation du cursus et de son contenu restent à la discrétion de chaque établissement.

ENTRÉE en cycle spécialisé de Jazz - ÉLÉMENTS D'ORGANISATION

Modalités

L'accès à l'examen d'entrée en Cycle Spécialisé de Jazz dans les établissements contrôlés par l'État du réseau des Pays de la Loire est possible pour tout candidat issu d'un CRC, CRI, CRD ou CRR ayant validé à minima une fin de 2^e cycle de Jazz.

Un candidat non issu d'un établissement classé par l'État est invité - en dehors du dispositif d'entrée en cycle spécialisé - à postuler pour intégrer le département jazz de l'un des conservatoires du réseau des Pays de la Loire pour l'année scolaire suivante. Il aura par la suite la possibilité, le cas échéant, et si son niveau permet de l'envisager, d'effectuer un cycle spécialisé en une seule année. Cette décision, prise par le jury d'entrée en CS, est alors mentionnée dans le procès-verbal d'entrée en cycle spécialisé.

Chaque candidat se présente pour être admis dans un établissement prioritaire. S'il est admis, il sera alors soumis aux obligations de cursus de cet établissement. Ce dernier, à la réception du dossier, est donc susceptible de convoquer le candidat à des tests complémentaires d'intégration de l'établissement.

Un étudiant déjà titulaire du DEM (diplôme d'études musicales) d'un autre établissement (dans la même dominante jazz) ne peut être candidat dans ce cursus de formation.

Le cycle spécialisé implique une formation débouchant, sans présager des choix ultérieurs de l'étudiant, sur une possible orientation professionnelle. La formation globale s'articule autour d'une discipline dominante et comprend un certain nombre de modules **complémentaires** dont la teneur et l'organisation peuvent varier selon les établissements.

Contenu détaillé des épreuves d'entrée en cycle spécialisé jazz pour l'ensemble des candidats

A/ Le programme instrumental présenté par le candidat : programme de la session 2025
consultable en ligne : [ICI](#)

B / Un examen du dossier du candidat joint à la fiche de candidature et comportant :

- Une lettre de motivation
- Un CV comportant le résumé de la formation antérieure
- Une fiche de parcours de scolarité de l'établissement d'origine
- Une attestation de niveau de Formation Musicale (en Formation musicale jazz ou classique)
- La liste des œuvres abordées au cours des trois dernières années
- Les partitions du répertoire choisi à remettre au jury lors de l'épreuve

C / Un entretien avec le jury (20 minutes environ)

L'entretien avec le jury se situe à la fin des épreuves. Il doit permettre d'éclairer la motivation et les objectifs du candidat. Il peut également porter sur le contenu du dossier personnel ainsi que sur le déroulement de l'ensemble des épreuves. Sera évalué :

- La capacité du candidat à formuler son projet de formation (ses objectifs, ses souhaits d'orientation, etc...)
- Son temps personnel pouvant être mis au service de sa formation et de son projet
- La qualité et la pertinence de son regard critique sur son épreuve instrumentale (sa prestation et la prestation d'ensemble)
- Son niveau de motivation à s'engager pleinement dans sa formation

SORTIE - UV de projet personnel du DEM de Jazz - ELÉMENTS D'ORGANISATION

Afin de valider le DEM de Jazz, une réflexion croisée entre les équipes pédagogiques des établissements contrôlés par l'État du réseau des Pays de la Loire s'est mise en place et a décidé de s'aligner sur les préconisations du dernier schéma national d'orientation pédagogique en matière de répartition des modules conduisant à la validation du diplôme.

La validation du DEM de jazz s'articule donc autour de la validation de plusieurs modules :

- le module principal : pratique collective et improvisation - composé de :
 - **une UV projet personnel (délivrée lors de l'examen de sortie régional)** - cf. détail ci-dessous
 - une UV répertoire du patrimoine - délivrée sur la base du contrôle continu par chaque établissement
- les modules associés : pratique individuelle et improvisation - pouvant varier d'un établissement à un autre et délivrés sur la base du contrôle continu par chaque établissement
- les modules complémentaires : formation musicale et culture - pouvant varier d'un établissement à un autre et délivrés sur la base du contrôle continu par chaque établissement
- les unités d'enseignements choisies dans une liste d'options proposées par chaque établissement et délivrées sur la base du contrôle continu par chaque établissement

De ce fait **seul l'UV de projet personnel sera validée lors de l'examen de sortie régional**. Chaque établissement contrôlé par l'État du réseau des Pays de la Loire aura donc la responsabilité d'attribuer ou non le DEM de Jazz selon les contenus spécifiques des autres UV ou modules d'enseignement organisés au sein de son établissement.

L'UV de projet personnel du DEM de Jazz

Cette épreuve se déroule devant un jury extérieur invité.

Composition du jury :

- Deux directeur·ices de conservatoires du réseau des établissements des Pays de la Loire contrôlés par l'État
- Un·e professeur·e (PEA Jazz) en poste - spécialiste de la discipline
- Une personnalité artistique sensible à l'enseignement et à la transmission - spécialiste de la discipline

Durée de l'épreuve : « Un temps de musique » de 20 minutes maximum par candidat·e

Formation instrumentale : Libre, à partir de trois musicien·nes (candidat·e compris·e)

Contenu de l'épreuve :

- Programme libre personnel
- Réalisation d'un dossier candidat·e comprenant une note d'intention du projet (environs une page) ainsi que les partitions/scores du programme proposé.

Critères d'évaluation :

- Cohérence de la proposition artistique (identité artistique)
- Capacité à fédérer un groupe
- Capacité à leader un projet
- Bonne réalisation du dossier de présentation
- Le jeu en groupe (interaction / écoute...)
- Qualité de la présentation scénique du projet, d'adresse au public et des partenaires de jeu

Ne sont pas évalués lors de cette épreuve :

- Les performances techniques instrumentales individuelles
- L'expertise spécifique d'écriture et d'arrangement de chaque candidat·e
- La maîtrise d'un langage, idiome jazz (swing, bop...)

Ces compétences sont validées par les candidat·es dans le cadre du contrôle continu et des possibles évaluations internes dans les établissements dont ils et elles sont issu·es.

Informations complémentaires

Aucune section rythmique n'est mise à la disposition des candidats, en conséquence le candidat doit se présenter avec les musiciens de son choix.

Une confirmation d'inscription sera envoyée au candidat ainsi qu'un horaire de passage.

Le candidat aura à sa disposition en amont des épreuves les locaux de l'établissement dans lequel se déroulent les épreuves qu'il doit passer. Il devra, au préalable, contacter l'établissement organisateur pour convenir d'un créneau de répétition.

Enregistrement : l'autorisation d'enregistrer dépend du règlement intérieur propre à chaque établissement. Toutefois, en ce qui concerne le cycle Spécialisé (Musique - Danse - Théâtre / entrée et sortie), l'enregistrement ou la captation ne sont pas autorisés lors du passage du candidat.

Accompagnement : dans le cas où le candidat aurait besoin d'un instrument d'accompagnement spécifique (ex : marimba...), il prendra soin de l'indiquer clairement sur sa fiche d'inscription (cadre réservé au répertoire).

INFORMATIONS - MODALITÉS SPÉCIFIQUES POUR L'INSCRIPTION

Comment s'inscrire ?

Le dossier de candidature contenant toutes les pièces demandées est à déposer en ligne du 3 février au 3 mars 2023 via le lien : [ICI](#)

Lorsque l'établissement que souhaite intégrer l'élève n'est pas le même que l'établissement organisateur : l'élève doit, parallèlement à son inscription, prendre contact avec l'établissement qu'il souhaite intégrer pour l'en informer et se faire connaître.

Quand et où se déroulent les épreuves ?

Le calendrier est disponible en ligne via le lien : [ICI](#)

CONTACTS

| | |
|--|---|
| ALENÇON Conservatoire à Rayonnement Départemental Place Foch CS 50362 61014 ALENÇON Tél. : 02.33.32.41.72 xavier.vanhooland@ville-alencon.fr | ANGERS Conservatoire à Rayonnement Régional Esplanade Dutilleux 49100 ANGERS Tél. : 02.41.24.14.50 anne.alexandre@ville.angers.fr |
| CHOLET Conservatoire à Rayonnement Départemental 5 rue Tournerit 49300 CHOLET Tél. : 02.44.09.26.10 sgrimault@choletagglomeration.fr | LA ROCHE-SUR-YON Conservatoire à Rayonnement Départemental CYEL – 10 rue Salvador Allende 85000 LA ROCHE SUR YON Tél. : 02.51.47.48.91 denis.ferre@larochesuryon.fr |
| LAVAL AGGLO Conservatoire à Rayonnement Départemental 27 rue de Bretagne 53000 LAVAL Tél. : 02.53.74.14.20 christophe.girard@agglom-laval.fr | LE MANS Conservatoire à Rayonnement Départemental 54 Grande rue 72000 LE MANS Tél. : 02.43.47.38.62 martine.durand@lemans.fr |
| NANTES Conservatoire à Rayonnement Régional 4 Rue Gaétan Rondeau 44200 NANTES Tél. : 02.51.25.00.35 aurelie.guerin@mairie-nantes.fr | SAINT-NAZAIRE Conservatoire à Rayonnement Départemental 24, rue Cdt G. Gâté 44600 ST-NAZAIRE Tél. : 02.44.73.43.40 vuillemina@mairie-sainnazaire.fr |

DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

Pour le Conservatoire d'Angers :

Dans le cadre d'un partenariat entre la **Ville d'Angers** et l'**UCO** (Université Catholique de l'Ouest), **il est proposé une licence de Musicologie « Spécialité Musicien interprète »** Il s'agit d'une formation dans laquelle la moitié des cours est dispensée par le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) d'Angers (Cycle Spécialisé) et l'autre par l'UCO (licence).

Objectifs :

Permettre aux étudiants de préparer deux diplômes en parallèle : le Diplôme d'études musicales (DEM) du Conservatoire et la Licence de Musicologie de l'UCO.

Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des disciplines instrumentales enseignées au CRR d'Angers, y compris jazz, musiques actuelles, formation musicale et musique ancienne ainsi que la direction d'ensembles vocaux et instrumentaux. Cette licence se prépare en trois ans. Chaque année comporte deux semestres constitués d'UE (unités d'enseignement) correspondant à 60 crédits (30 ECTS par semestre). Pour valider sa licence (6 semestres), après trois années d'études, l'étudiant doit avoir obtenu 180 ECTS décernés **à parité** entre l'UCO et le CRR. Le parcours et l'enseignement au CRR sont ainsi valorisés afin de permettre l'obtention d'une licence tout en maintenant une pratique artistique de niveau préprofessionnel.

Les crédits obtenus par l'étudiant peuvent être utilisés dans l'éventualité d'une poursuite d'études dans un établissement d'enseignement supérieur, même dans le cas où il quitte le dispositif avant l'obtention de la licence complète. L'obtention du DEM n'est pas obligatoire pour obtenir la Licence. L'obtention de la Licence n'est pas subordonnée à la délivrance d'un DEM complet.

Conditions d'accès pour cette licence: Etre titulaire du baccalauréat et avoir au minimum un niveau d'entrée en Cycle Spécialisé dans un Conservatoire (CRD ou CRR).

Pour le Conservatoire du Mans :

Objectifs :

Dans le cadre d'un partenariat entre la Ville du Mans et Le Mans Université, il est proposé une licence d'Acoustique Musique. Cette formation permet aux étudiants de suivre des études universitaires d'acoustique au sein d'un pôle d'excellence acoustique unique en Europe tout en poursuivant des études musicales.

La validation de ce parcours permet la délivrance d'une Licence Acoustique-Musique et d'un Diplôme Universitaire en plus de la Licence et parallèlement, la délivrance d'un C.E.M. ou d'un D.E.M.

Orientations post-licence :

Cette licence permet aux étudiants qui le souhaitent de poursuivre :

- en études supérieures : Master d'acoustique ou de design sonore (ingénieur, chercheur, créateur sonore dans le monde de l'acoustique...),
- en musique : pôles supérieurs de musique (musicien professionnel),
- dans les métiers du son : préparation aux concours des grandes écoles (ingénieur du son, Louis Lumière, C.N.S.M. de Paris dans les métiers du son...).

Organisation des études :

La direction des études est conjointe entre le Conservatoire et l'Université. Les étudiants bénéficient d'un tutorat personnalisé et de temps libérés chaque semaine pour la pratique musicale et les cours dispensés au Conservatoire. Les étudiants suivent également des modules spécifiques complémentaires relevant de l'acoustique pour le musicien.

Admission dans la Licence (20 places maximum) :

Les étudiants doivent être titulaires d'un Baccalauréat scientifique ou équivalent ou V.A.E. et candidater via Parcoursup (de janvier à mars) et répondre à un questionnaire en ligne.

Parallèlement et indépendamment, les étudiants doivent s'inscrire au Conservatoire du Mans entre juin et mi-juillet.

Pour le Conservatoire de Nantes :

Le Ministère de la Culture a octroyé au Conservatoire de Nantes l'agrément pour dispenser un Enseignement Préparant à l'Entrée dans les Établissements d'Enseignement Supérieur - CPES

Cet agrément reconnaît ainsi la qualité et la richesse des formations proposées par les établissements, leur capacité à préparer les jeunes artistes interprètes ou créateurs de demain, ainsi que la vitalité de leurs partenariats.

Statut de l'élève :

À ce niveau d'études, cet agrément permet aux élèves de bénéficier :

- du statut étudiant (à condition d'avoir moins de 28 ans et d'être titulaire du baccalauréat)
- des services du Crous (selon les cas : hébergement – restaurant universitaire – bourses d'étude)
- de tarifs privilégiés auprès d'un réseau important d'acteurs culturels (Grand T – LU – ANO – ONPL -etc.)
- droit d'inscription sur quotient familial quelle que soit sa domiciliation

Conditions d'admission :

Les attendus dans la discipline dominante pour l'admission dans ce parcours étant les mêmes que pour l'entrée en cycle spécialisé, le protocole d'entrée est commun avec l'entrée en cycle spécialisé de l'ensemble des établissements du réseau Pays de la Loire. Cependant, une attention particulière sera portée à la pertinence du projet de professionnalisation de chaque candidat.

Programme d'études :

Le programme des études représente un volume global de cours de 750h pouvant s'effectuer en 2, 3 ou 4 ans selon l'âge et les disponibilités de chacun.

La formation s'articule autour d'un enseignement instrumental ou vocal "dominant" complété par une offre très riche de disciplines complémentaires que peut proposer le Conservatoire de Nantes ; notamment la variété des pratiques collectives réservées aux élèves de ce niveau mais aussi un large éventail de disciplines proposées par les classes d'Érudition.

Les occasions de se produire en public sont nombreuses pour ces élèves, dans ou hors les murs, en ensembles dirigés ou en tant que chambristes ou solistes.

Les projets transversaux "Danse – Musique & Théâtre" réunissant des élèves de ce même niveau dans chaque spécialité sont valorisés ainsi que les croisements d'esthétiques musicales.

La pluralité des partenariats établis avec les structures culturelles de la Région ainsi que l'organisation de nombreuses "master-class" et rencontres d'artistes - certaines en partenariat avec Le Pont Supérieur - enrichissent la formation.

À l'issue de leurs études, une attestation de l'ensemble du parcours est délivrée par le Conservatoire.

Parallèlement, dans le cadre de ces études, les élèves peuvent valider les différentes UE constitutives du Diplôme d'Études Musicales (DEM).